



Pouls des places d'apprentissage – Fiche d'information

# Résultats du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2022

7 avril 2022

## Équipe de chercheurs

Thomas Bolli, Katherine M. Caves, Lena Dändliker, Guillaume Maxence Morlet, Ladina Rageth, Ursula Renold, Aranya Sritharan

Chaire de systèmes éducatifs, ETH Zurich

## Partenaires de recherche

Urs Casty  
Domenica Mauch

Yousty.ch Professional.ch

Le «Pouls des places d'apprentissage» relève chaque mois, depuis avril 2020, les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la formation professionnelle de base en Suisse. Le premier relevé a eu lieu pendant le confinement, situation qui s'est ensuite progressivement détendue. Après un été avec un nombre relativement faible de cas et des mesures réduites, la deuxième vague de la pandémie a entraîné un nouveau renforcement des mesures en octobre (y compris la recommandation de travailler à domicile et la fermeture des restaurants, bars et entreprises culturelles, de loisirs et sportives). L'enseignement dans les écoles professionnelles s'est poursuivi moyennant l'application de règles d'hygiène et de comportement, et n'a pas été transféré en ligne de façon généralisée.

En janvier 2021, un confinement partiel a contraint les magasins qui ne vendaient pas des biens non essentiels de fermer. Le télétravail est devenu obligatoire. Ces mesures ont ensuite été assouplies progressivement entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 mai. Le 26 juin, l'obligation de porter le masque à l'extérieur a été abrogée et le certificat COVID (3G: vacciné, guéri ou testé) a été introduit dans les clubs et pour la participation à de grandes manifestations. Après une nouvelle hausse des cas de contamination, l'obligation de présenter un certificat a été étendue le 13 septembre à de nombreux espaces intérieurs

(par ex. restaurants, bars, centres de fitness et installations sportives).

Une nouvelle hausse importante des contaminations à fin 2021 a entraîné un nouveau durcissement des mesures de protection: le 6 décembre, l'obligation de présenter un certificat et de porter un masque a été étendue aux espaces intérieurs et le Conseil fédéral a instamment recommandé le télétravail. Il a par ailleurs rendu possible l'introduction de la règle des 2G (vacciné et guéri). Le 20 décembre, l'obligation de présenter un certificat a été renforcée dans de nombreux espaces intérieurs par la règle des 2G, le port du masque et l'obligation de consommer assis. Pour les activités où il n'est pas possible d'imposer le port du masque ou de rester assis, une règle 2G+ a été introduite (accès réservé aux personnes vaccinées ou guéries depuis moins de 4 mois ou aux personnes vaccinées ou guéries pouvant présenter un résultat de test négatif). Le télétravail est par ailleurs redevenu obligatoire. Le 13 janvier 2022, la durée de l'isolement et de la quarantaine a été réduite et le 3 février, la quarantaine de contact a été totalement supprimée. Le 17 février, toutes les mesures ont été levées, à l'exception de l'isolement et de l'obligation de porter un masque dans les transports publics et les établissements de santé. En mars, ces mesures sont restées inchangées.

## «Pouls des places d'apprentissage» en mars 2022: les grandes lignes

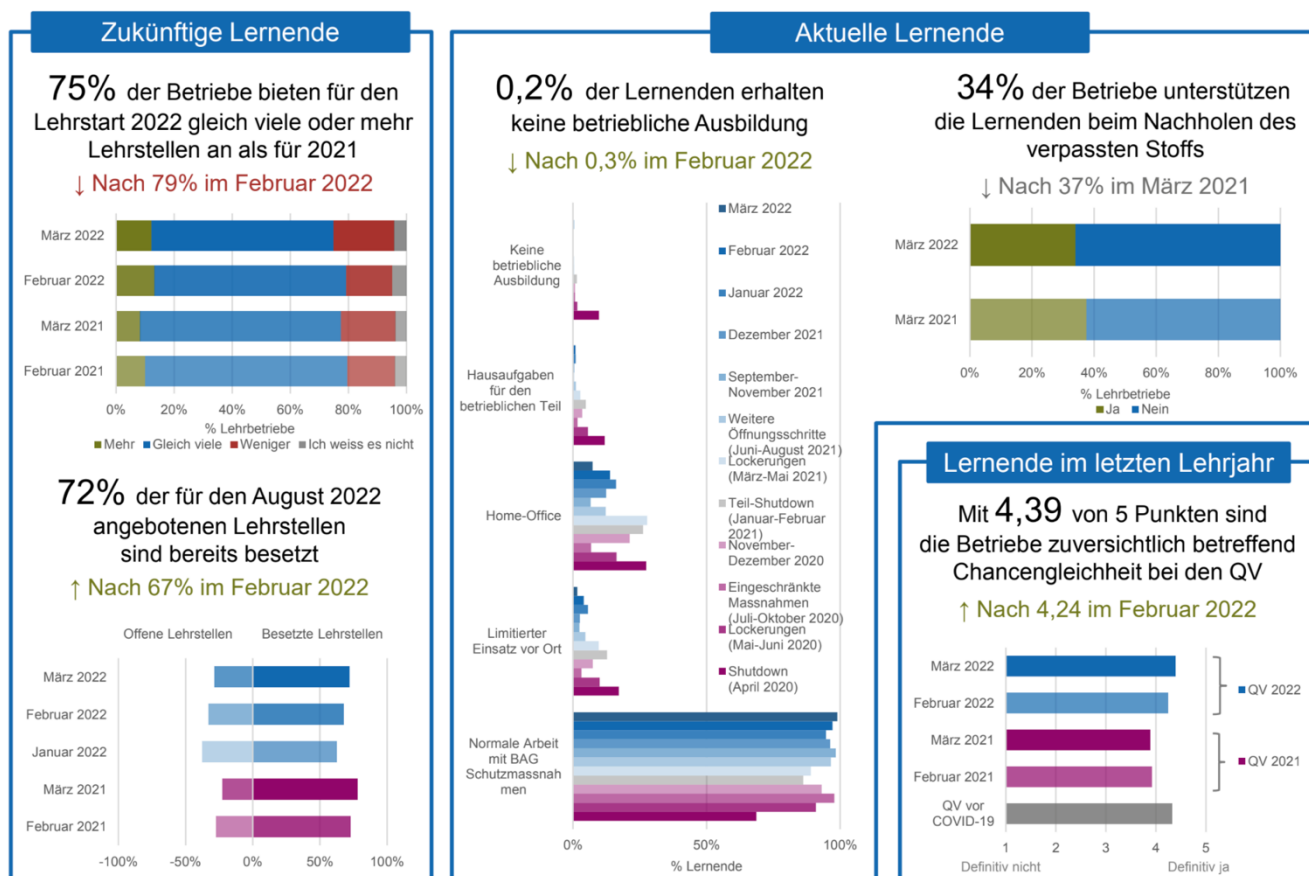


Figure 1: les grandes lignes du «Pouls des places d'apprentissage» en mars 2022.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et mars 2022. L'encadré de gauche montre les principaux résultats pour les futur-es apprenti-es, celui du milieu ceux qui concernent les apprenti-es actuel-les et celui de droite en bas les résultats des apprenti-es de dernière année.

Cette fiche donne une vue d'ensemble des effets de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises formatrices et leurs apprenti-es en mars 2022. Trois groupes de jeunes sont examinés à cet égard: les futurs apprenti-es (groupe 1), les apprenti-es actuel-les (groupe 2) et les jeunes en dernière année d'apprentissage (groupe 3). Les résultats sont en particulier comparés avec ceux du mois précédent (février 2022) et ceux de l'année d'avant (mars 2021). Tous les résultats sont pondérés, de sorte qu'ils sont représentatifs des entreprises formatrices et des apprenti-es en Suisse. La figure 1 montre les grandes lignes de l'enquête de mars, qui sont résumées ci-dessous.

**Les futur-es apprenti-es (groupe 1)** sont les jeunes qui sont actuellement à la recherche d'une place d'apprentissage pour cet été ou qui en ont déjà trouvé une. Le processus de recrutement débute environ un an avant le début de l'apprentissage en Suisse alémanique et un peu plus tard, au printemps, en Suisse romande. En mars, les entreprises ont fait preuve d'un peu plus de retenue que le mois précédent en ce qui concerne leur offre de places d'apprentissage. A cet égard, 75% (79% en février) des entreprises ont indiqué qu'elles offraient autant ou plus de places d'apprentissage pour cet été, comparé à

l'été 2021. Elles sont 12% (13% en février) à en proposer davantage et 63% (66% en février) à en offrir autant. La part des entreprises qui proposent moins de places pour le début des apprentissages en 2022 qu'en 2021 a légèrement augmenté par rapport au mois précédent (21%; 16% en février). Par ailleurs, elles sont toujours 4% (5% en février) à ne pas encore savoir combien de places elles proposeront cet été.

Tandis que certaines entreprises ont pu pourvoir un grand nombre des places d'apprentissage qu'elles proposent pour cet été, d'autres sont encore à la recherche d'apprenti-es. Le Pouls des places d'apprentissage relève la part des places à pourvoir ou déjà occupées pour le début des apprentissages en 2022, les entreprises ayant encore progressé dans ce processus en mars. D'après les entreprises consultées, 72% (67% en février) des places d'apprentissage prévues pour l'été 2022 étaient déjà occupées en mars, tandis que 28% (33% en février) cherchaient encore preneur. L'occupation des places d'apprentissage est cependant encore un peu en retard d'un mois comparé à l'année d'avant. Ainsi, en février 2021, les entreprises avaient déjà pourvu 73% des places d'apprentissage proposées pour l'été 2021, et même déjà 78% en mars 2021.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Le Pouls des places d'apprentissage analyse la part des places d'apprentissage encore disponibles ou déjà occupées sur le nombre de places d'ap-

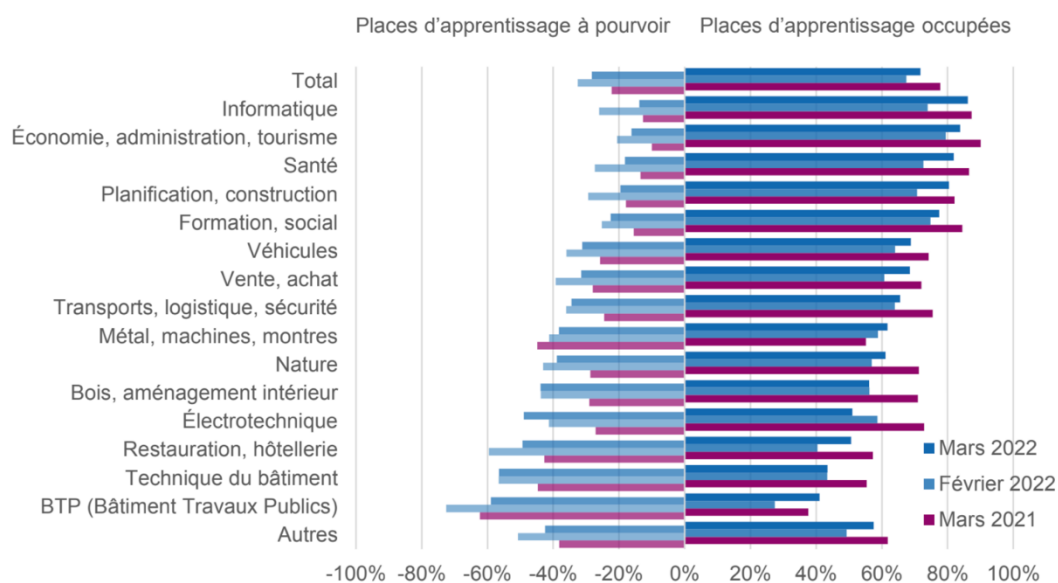
prentissage proposées actuellement et ne peut donc pas être comparé directement avec les contrats d'apprentissage conclus, enregistrés par la Conférence tripartite de la formation professionnelle (voir [Situation stable](#)

**Les apprenti-es actuel-es (groupe 2)** sont des jeunes qui se trouvent au milieu de leur apprentissage. En raison de l'impact de la pandémie, leurs activités dans l'entreprise qui les forme sont en partie limitées. Leur situation s'est encore normalisée par rapport au mois précédent: presque tou-tes les apprenti-es ont travaillé normalement sur leur lieu de travail (99%; 97% en février) et seulement 0,2% (0,3% en février) n'ont pas reçu de formation en entreprise en mars. En outre, une proportion plus faible d'apprenti-es a été occupée de manière limitée sur place (2%; 4% en février) et, avec 7% (14% en février), la proportion d'apprenti-es travaillant à domicile a diminué de moitié par rapport au mois précédent. La part d'apprenti-es ayant des devoirs à domicile pour la partie de leur formation en entreprise était presque nulle (1% en février).<sup>2</sup>

Toutefois, à cause de la crise sanitaire, les apprenti-es ont manqué de la matière pendant leur apprentissage, qu'ils ne pourront pas rattraper pendant le reste de leur formation. C'est pourquoi certaines entreprises ont lancé des mesures pour les aider

à combler leurs lacunes. A cet égard, 34% des entreprises (37% en mars 2021) ont indiqué, soit autant que l'année précédente, qu'elles soutenaient leurs apprenti-es dans cet effort. Ce soutien est particulièrement important pour les apprenti-es qui sont en dernière année et qui passent leur procédure de qualification (PQ) en été.

**Les apprenti-es en dernière année d'apprentissage (groupe 3)** sont des jeunes qui passeront leur procédure de qualification (PQ) en été et qui entreront ensuite sur le marché du travail. Les entreprises qui ont des apprenti-es en dernière année<sup>3</sup> étaient encore plus optimistes en mars en ce qui concerne l'égalité des chances lors de la procédure de qualification 2022. Elles étaient d'avis que tous les apprenti-es auraient une chance équitable lors de la procédure de qualification à venir si celle-ci était organisée de manière régulière (4,39 sur une échelle de 5 points allant de 1 «certainement pas» à 5 «certainement oui»; 4,24 en février). Les formateurs estiment même que l'égalité des chances est un peu meilleure dans la procédure de qualification 2022 qu'avant la crise (4,32<sup>4</sup>). En mars de l'année précédente, les entreprises jugeaient l'égalité des chances pour la PQ 2021 comme nettement plus faible (3,89 pour la PQ 2021).



**Figure 2: placés d'apprentissage à occuper et occupés par catégories professionnelles et en comparaison avec le mois et l'année précédents.**

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2021, février 2022 et mars 2022. Le côté gauche du graphique montre, dans l'ensemble et pour chaque catégorie professionnelle, quelle est la part des places d'apprentissage encore vacantes, le côté droit celle des places déjà occupées. Les champs professionnels avec moins de 50 entreprises sont regroupés sous «Autres».

[sur le marché des places d'apprentissage \(tbk-ctfp.ch\)](https://www.tbk-ctfp.ch).

<sup>2</sup> Ces pourcentages ne s'additionnent pas à 100%, car les établissements pouvaient choisir plusieurs réponses. Cette situation s'explique par le fait que différentes mesures peuvent être prises simultanément. Par ailleurs, tou-tes les apprenti-es ne sont pas toujours formé-es de manière identique dans l'entreprise.

<sup>3</sup>Seules les entreprises qui ont des apprenti-es en dernière année ont répondu aux questions relatives à la procédure de qualification.

<sup>4</sup> Ce résultat est la valeur moyenne des sondages du Pouls des places d'apprentissage de mars 2021, avril 2021 et février 2022.

## Résultats détaillés

### Futur-es apprenti-es (groupe 1)

Pour les jeunes qui souhaitent commencer leur apprentissage en été, les perspectives sont un tout petit peu moins bonnes que le mois précédent: 12% (13% en février) des entreprises proposent plus de places d'apprentissage pour le début de la formation en 2022 que pour celui de 2021 et 63% (66% en février) en proposent autant. La part des entreprises qui réduisent leur offre de places d'apprentissage pour l'été 2022 par rapport à 2021 a également légèrement augmenté (21%; 16% en février). 4% (5% en février) sont encore incertaines quant au nombre de places d'apprentissage qu'elles proposeront. Il y a un an, la situation était similaire: en mars 2021, la proportion d'entreprises souhaitant proposer moins de places d'apprentissage pour le début de l'apprentissage en 2021 par rapport à 2020 était également un peu plus élevée que le mois précédent (19% en mars 2021; 16% en février 2021). De plus, en mars 2021, la proportion des entreprises souhaitant offrir plus de places d'apprentissage pour l'été 2021 était légèrement inférieure (8%), tandis que celles souhaitant offrir le même nombre de places était légèrement plus nombreuses (69%).

Sur le marché des places d'apprentissage, l'offre des entreprises et la demande des futurs apprenti-es se rencontrent. En mars, 72% (67% en février) des places proposées pour le mois d'août 2022 étaient déjà occupées, tandis que 28% (33% en février) étaient encore vacantes. Ainsi, les entreprises ont certes pu faire un nouveau pas en avant dans leur processus de recrutement, mais elles ont encore un retard d'environ un mois par rapport à l'année 2021. Ainsi, la part des places d'apprentissage occupées pour l'été 2021 était déjà de 78% en mars 2021, alors qu'en février 2021, elle se situait à un niveau similaire à celui de mars 2022 (73%).

Ce retard par rapport à l'année précédente est un peu plus important en Suisse latine (49% en mars 2022; 58% en mars 2021) qu'en Suisse alémanique (74% en mars 2022; 79% en mars 2021). Toutefois, les entreprises de Suisse latine ont commencé plus tard le processus de recrutement et ont pu rattraper leur retard par rapport au mois précédent.<sup>5</sup> Il apparaît en outre que dans les deux régions linguistiques, le processus de recrutement est encore un peu moins avancé que l'année dernière à la même époque.

Les différentes catégories professionnelles sont également plus ou moins avancées dans l'occupation des postes. La figure 2 montre que

	Apprentis dans l'entreprise		Apprentis à domicile		
	Travail normal	Emploi limité sur place	Télétravail	Devoirs pour la partie opérationnelle	Pas de formation en entreprise
<b>Total</b>	<b>99%</b>	<b>2%</b>	<b>7%</b>	<b>0%</b>	<b>0.2%</b>
BTP (Bâtiment Travaux Publics)	99%	0%	0%	1%	1%
Formation, social	100%	0%	1%	3%	0%
Électrotechnique	99%	1%	3%	1%	0%
Véhicules	98%	0%	1%	0%	2%
Restauration, hôtellerie	100%	0%	0%	0%	0%
Technique du bâtiment	99%	0%	0%	0%	1%
Santé	100%	2%	0%	0%	0%
Bois, aménagement intérieur	99%	1%	0%	1%	0%
Informatique	98%	4%	25%	1%	0%
Métal, machines, montres	100%	1%	1%	0%	0%
Nature	100%	0%	0%	2%	0%
Planification, construction	98%	0%	9%	0%	0%
Vente, achat	99%	1%	8%	0%	0%
Transports, logistique, sécurité	100%	0%	0%	0%	0%
Économie, administration, tourisme	98%	3%	14%	0%	0%
Autres	98%	2%	3%	0%	0%

**Figure 3: effets de la pandémie de coronavirus sur la formation des apprenti-es par catégorie professionnelle.**

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées du sondage du «Pouls des places d'apprentissage» de mars 2022. Le tableau montre, par mesure et catégorie professionnelle, la part (%) des apprenti-es de toutes les entreprises formatrices interrogées dans la catégorie professionnelle considérée (plusieurs réponses possibles); les catégories professionnelles avec moins de 50 entreprises formatrices sont regroupées sous «Autres». S'agissant d'interpréter la part relativement élevée d'apprenti-es n'ayant pas suivi de formation en entreprise dans le champ professionnel «Véhicules», il faut tenir compte du fait que la procédure de pondération utilisée donne plus de poids à certaines données des entreprises qu'à d'autres.

les catégories professionnelles «Informatique» (86%; 74% en février) «Economie, administration, tourisme» (84%; 79% en

février), «Santé» (82%; 73% en février) et «Planification, construction» (80%; 71% en février) ont davantage progressé

<sup>5</sup> Par ailleurs, les valeurs de la Suisse latine sont soumises à des variations plus importantes que celles de la Suisse alémanique en raison de la taille réduite de l'échantillon.

dans le recrutement en mars et qu'au moins 80% des places d'apprentissage proposées pour 2020 ont déjà trouvé preneur. Les domaines professionnels «Construction» (41%; 27% en février) et «Restauration, hôtellerie» (51%; 40% en février) ont également pu rattraper un peu leur retard. Toutefois, avec la catégorie «Technique du bâtiment» (43%; même taux qu'en février), ils sont toujours en queue de peloton et n'ont pu pourvoir que moins ou tout juste la moitié de leurs places d'apprentissage. En mars de l'année dernière, les entreprises avaient déjà attribué un peu plus de places pour le début de l'apprentissage en été dans presque tous les domaines professionnels.

Cependant, il n'est pas toujours facile pour les entreprises de trouver des apprenti-es adéquats pour occuper les postes vacants. Les sondés rapportent par ailleurs que le recrutement d'apprenti-es adéquat-es est légèrement plus difficile cette année qu'avant la pandémie (valeur de -0,29 sur une échelle de -2 «beaucoup plus difficile» à 2 «beaucoup plus facile»). Il y a un an, les entreprises avaient également un peu plus de mal qu'avant la crise à trouver des apprenti-es, mais elles estimaient alors que le recrutement était aussi difficile (-0,28 en mars 2021) qu'en mars de cette année.

la formation en entreprise des apprenti-es actuel-les et dans les différentes catégories professionnelles. Par rapport au mois précédent, leur situation s'est à nouveau normalisée. 99% (97% en février) des apprenti-es ont pu travailler normalement sur place et la part des apprenti-es présent-es de manière limitée sur place (2%; 4% en janvier) et en télétravail (7%; 14% en février) a légèrement diminué par rapport au mois précédent. En outre, la proportion d'apprenti-es ayant des devoirs à domicile pour la partie de la formation en entreprise était presque nulle (1% en février) et 0,2% (0,3% en février) ne recevaient pas de formation en entreprise.

La figure 3 montre aussi qu'un retour à la normalité est également visible dans les différentes catégories professionnelles: dans la catégorie «Informatique», presque tou-tes les apprenti-es ont à nouveau travaillé sur place (98%; 87% en février), tandis que 4% (9% en février) ont encore été présent-es de manière limitée et 25% (41% en février) étaient en télétravail. Dans la catégorie «Economie, administration, tourisme», 98% (96% en février) des apprenti-es travaillaient déjà normalement dans l'entreprise, 3% (4% en février) étaient présent-es sur place de manière limitée et 14% (21% en février) étaient en télétravail. Les catégories «Planification, construction» (9%; 12% en février) et «Vente, achat» (8%; 12% en février) comptaient également moins d'apprenti-es à domicile que le mois précédent.

### Apprenti-es actuel-les (groupe 2)

La figure 3 montre, globalement, les effets de la pandémie sur

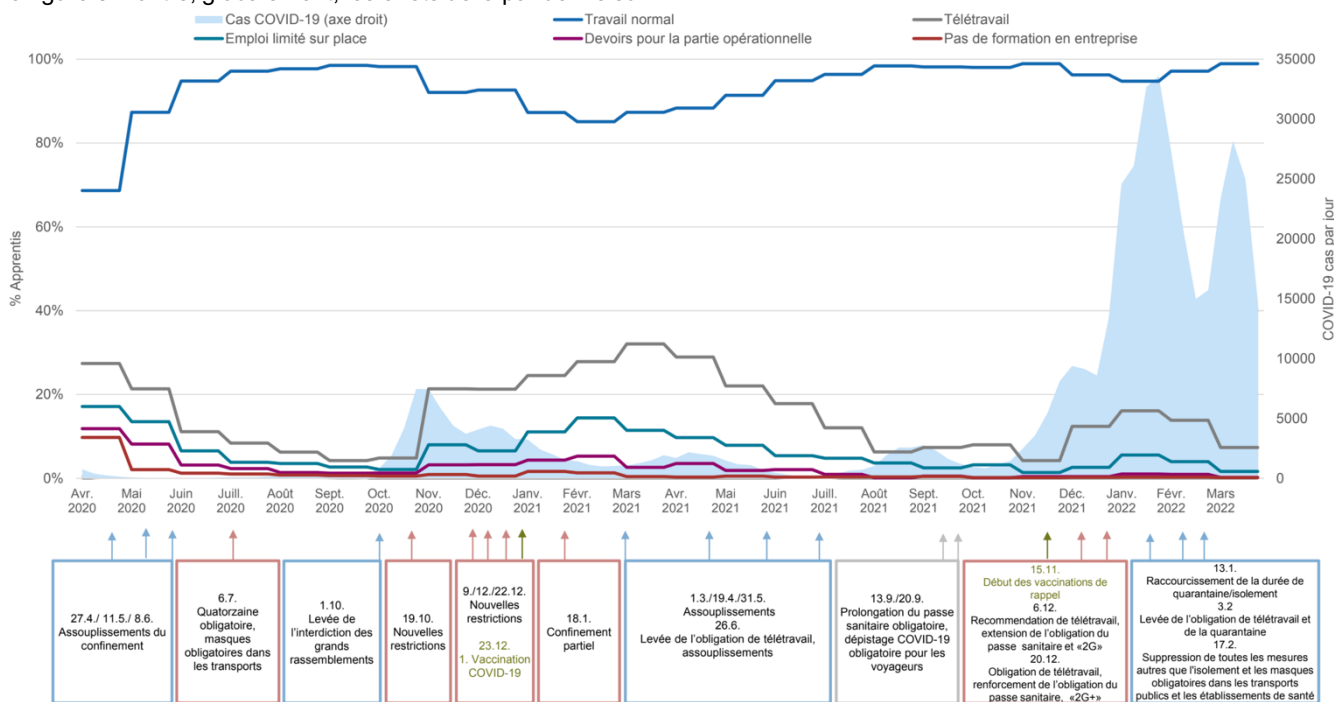


Figure 4: effets de la pandémie de COVID-19 sur la formation des apprenti-es au fil du temps.

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre avril 2020 et mars 2022. La figure présente, sur l'axe vertical à gauche, les parts (en %) de tou-tes les apprenti-es couvertes par les entreprises formatrices interrogées (plusieurs citations possibles) par mesure de formation en entreprise. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à mars 2022.

La figure 4 montre l'évolution temporelle des différentes activités des apprenti-es en rapport avec les cas de COVID-19 quotidiens et les mesures des autorités. La situation des apprenti-es s'est à nouveau normalisée, tant en comparaison avec le mois précédent qu'avec la situation une année plus tôt. En mars 2021, la proportion d'apprenti-es travaillant normalement était de 87%, celle travaillant de manière limitée de 11% et la proportion d'apprenti-es travaillant à domicile était même de 32%.

### Mesures de quarantaine/d'isolement

En raison des règles de protection définies pour éviter les infections de COVID-19, les apprenti-es sont parfois contraints de se mettre temporairement en quarantaine ou en isolement pendant leur formation. Dans ce contexte, malgré la suppression de la quarantaine de contact le 3 février, les entreprises ont continué à être fortement touchées par ces absences en raison du nombre élevé de cas: 37% (autant qu'en février) des entreprises ont indiqué qu'elles avaient des apprenti-es en quarantaine au cours des quatre semaines qui ont précédé le sondage. De plus, la proportion d'entreprises avec des formatrices et des formateurs (26%; 21% en février) ainsi que celle avec d'autres collaboratrices et collaborateurs (68%; 59% en février) en quarantaine/isolement a augmenté.

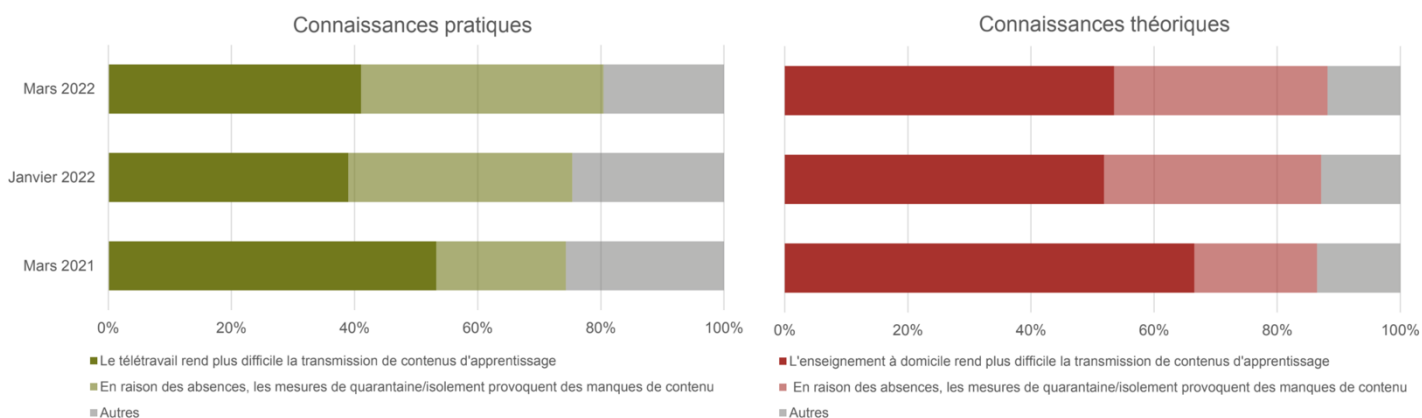
La proportion de personnes en quarantaine/isolement reflète ce qui précède. Dans une entreprise moyenne, 12% (13% en février) des apprenti-es, 9% (7% en février) des formatrices et des formateurs et 13% (11% en février) des autres membres du personnel étaient en quarantaine/isolement. Toutefois, les entreprises estiment toujours que l'apprentissage est plutôt peu touché par les mesures de quarantaine/isolement (1,74 sur une échelle de 1 «peu touché» à 5 «fortement touché»;

1,74 en février).

### Conséquences sur les connaissances pratiques et théoriques

Selon les entreprises, les connaissances pratiques et théoriques des apprenti-es se sont quelque peu détériorées en raison des changements entraînés par la pandémie. Elles évaluent la perte de savoir pratique des apprenti-es dans une mesure similaire à celle exprimée il y a deux mois et il y a une année (-0,24 sur une échelle de -2 «connaissances beaucoup moins bonnes» à 2 «connaissances bien meilleures»; -0,26 en janvier, -0,27 en mars 2021).<sup>6</sup> Le côté gauche de la figure 5 montre que les entreprises attribuent les changements en matière de connaissances pratiques tant aux difficultés dans la transmission des contenus de l'apprentissage en télétravail (41%; 39% en janvier) qu'aux contenus manqués en raison des mesures de quarantaine/isolement (39%; 36% en janvier). Il y a une année, en mars 2021, le télétravail (53%) et les mesures de quarantaine/d'isolement (21%) pesaient encore davantage dans la balance.

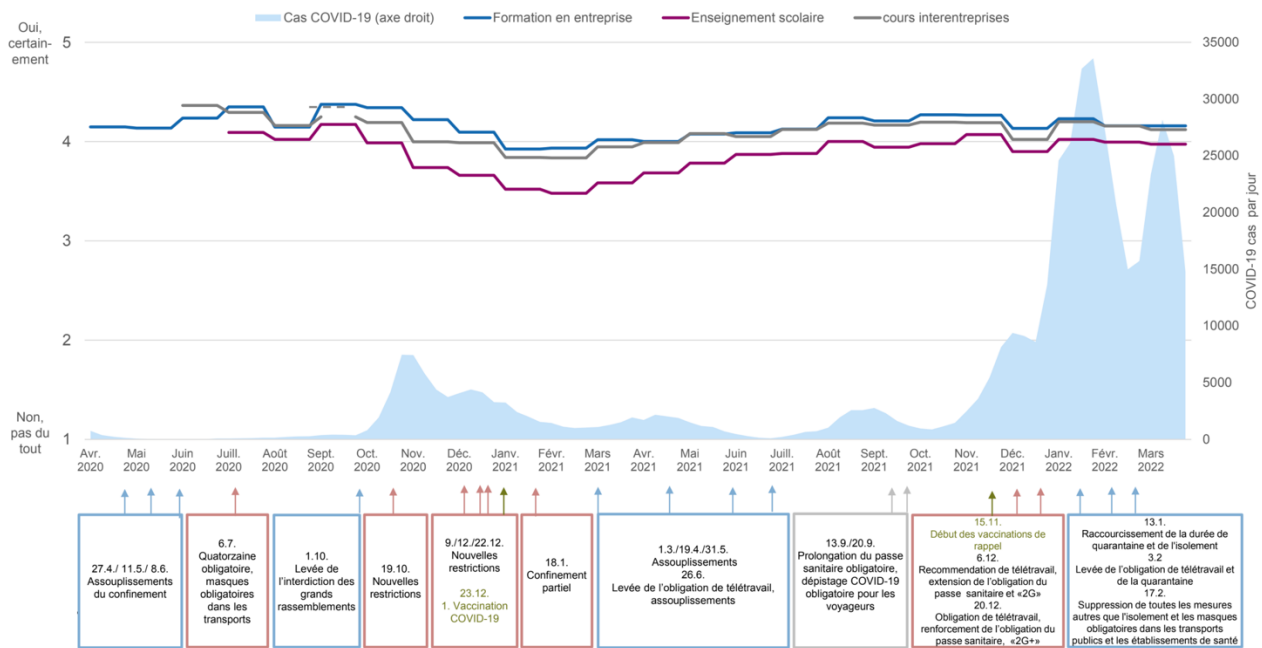
Concernant les lacunes en matière de connaissances théoriques des apprenti-es, les entreprises jugent la situation également similaire à celle d'il y a deux ans, voire légèrement meilleure (-0,25 sur une échelle de -2 «connaissances beaucoup moins bonnes» à 2 «connaissances bien meilleures»; -0,28 en janvier). En la matière, les entreprises étaient encore moins optimistes (-0,36) en mars 2021. Le côté droit de la figure 5 montre que la difficulté à transmettre les contenus de l'apprentissage à distance reste, pour la plupart des sondés, la cause principale des lacunes en matière de connaissances théoriques (54%; 52% en janvier). En mars 2021 toutefois, cette cause était encore davantage citée en réponse à cette question (67%).



**Figure 5: raisons des moins bonnes connaissances pratiques et théoriques des apprenti-es.**

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages du Poulos des places d'apprentissage de mars 2021, de janvier 2022 et de mars 2022. Les graphiques montrent, pour chaque mois et, séparément, pour les connaissances pratiques et théoriques, les parts des différentes raisons des modifications dues à la pandémie de COVID-19 dans une entreprise formatrice moyenne.

<sup>6</sup> Les questions portant sur les connaissances pratiques et théoriques ne sont posées que tous les deux mois.



**Figure 6: rattrapage du contenu manqué en raison de la pandémie de COVID-19.**

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du Poulos des places d'apprentissage réalisés entre avril 2020 et mars 2022. Le graphique montre, sur l'axe vertical à gauche, si les entreprises pensent que les apprenti-es ne parviendront assurément plus (1) ou assurément encore (5) à rattraper la matière manquée. L'axe vertical à droite représente les cas d'infection par le Covid-19 par jour (moyenne hebdomadaire) d'avril 2020 à mars 2022.

### Rattrapage du contenu manqué

La figure 6 montre les effets de la pandémie sur l'acquisition de compétences par les apprenti-es et compare les résultats avec l'évolution du nombre de cas d'infection et les mesures prises au fil du temps. En mars 2022, les entreprises étaient autant optimistes que le mois précédent sur le fait que les apprenti-es pourraient encore rattraper la matière manquée dans la *formation pratique en entreprise* (4,16 sur une échelle de 5 pour «peut certainement être rattrapé»; autant qu'en février), dans la *formation théorique* (3,97; 3,99 en février) et dans les *cours interentreprises* (4,12; 4,16 en février).

Pour aider les apprenti-es à combler leurs lacunes, 34% (37% en mars 2021) des entreprises ont pris des mesures, soit presque autant que l'année dernière. 27% des entreprises appliquent les mesures choisies à tou-tes les apprenti-es, 2% se limitent à soutenir celles et ceux qui sont en première année d'apprentissage et 6% uniquement les jeunes en dernière année de formation. La figure 7 montre les différentes mesures prises par les entreprises pour aider les apprenti-es à rattraper la matière manquée pendant le reste de l'apprentissage. La plupart des entreprises indiquent que les apprenti-es sont suivi-es de manière plus intensive par les formatrices et les formateurs (76%; 70% en mars 2021) et qu'ils disposent de plus de temps dans l'entreprise pour apprendre (59%; 63% en mars 2021). Ainsi, cette année, les entreprises misent davantage sur l'encadrement des apprenti-es et, en contrepartie, un peu moins sur le temps d'apprentissage personnel. Cela se traduit également par le fait que moins d'entreprises accordent aux apprenti-es plus de temps pour étudier à la maison (5%; 21% en mars 2021). D'autres mesures ont été prises, telles que le rattrapage de la matière des cours interentreprises manquée (17%; autant qu'en mars 2021) et de la matière scolaire (14%; autant qu'en mars 2021), des cours supplémentaires sur les compétences interentreprises (13%; 10% en mars 2021) et des solutions en ligne propres pour la

matière scolaire manquée (3%; 2% en mars 2021).

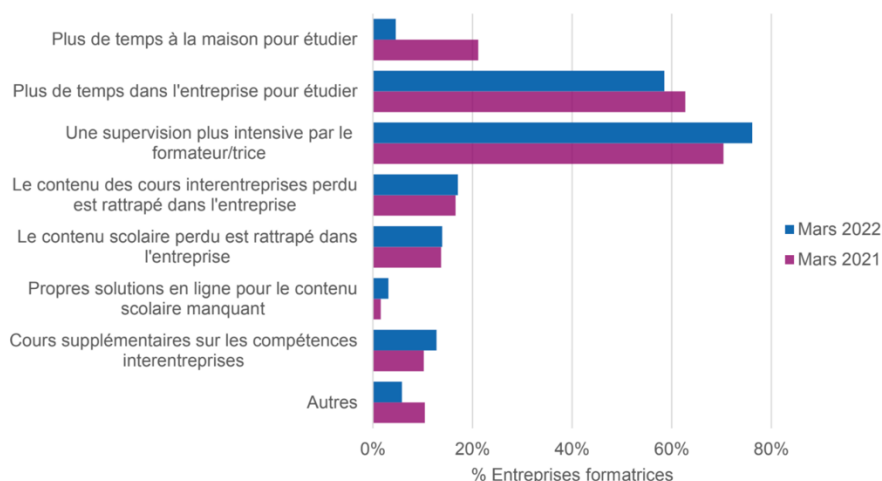
Alors qu'une proportion relativement élevée d'entreprises a déjà pris des mesures pour soutenir leurs apprenti-es, le souhait d'un soutien supplémentaire de l'extérieur était plutôt faible (9%; 13% en mars 2021). Le pourcentage d'entreprises souhaitant un soutien pour tou-tes les apprenti-es est de 7%, celui pour les apprenti-es de dernière année de 1% et celui pour les apprenti-es de première année de presque zéro. Parallèlement au fait que les entreprises considèrent que les apprenti-es ont surtout besoin de rattraper la matière manquée dans la formation scolaire, celles qui ont besoin d'un soutien supplémentaire sont aussi celles qui souhaitent le plus souvent des offres de rattrapage de la matière scolaire (72%). Le souhait de disposer d'offres psychologiques et sociales pour motiver les apprenti-es (47%) et d'offres pour rattraper les cours interentreprises manqués (37%) a également été souvent mentionné. D'autres souhaits concernaient des subventions (26%), des offres de rattrapage des matières manquées en entreprise (23%) et une ligne de soutien scolaire par téléphone (18%).

### Apprenti-es de dernière année (groupe 3)

Les entreprises qui ont des apprenti-es en dernière année sont dans l'ensemble un peu plus optimistes que le mois dernier et pensent qu'il est possible que la procédure de qualification puisse se dérouler normalement cette année malgré la pandémie (4,65 points sur une échelle de 1 «certainement pas» à 5 «certainement»; 4,56 en février). Compte tenu du fait que presque toutes les mesures ont été supprimées le 17 février, on pouvait s'attendre à ce niveau élevé de confiance. Il y a un an, les entreprises étaient alors encore un peu plus sceptiques quant à la tenue régulière de la PQ en 2021 (4,24 en mars 2021), une situation qui reflète la situation qui régnait alors.

En outre, les entreprises étaient optimistes quant au fait que cette année, tou-tes les apprenti-es auront une chance équitable si la procédure de qualification a lieu de manière régulière (4,39 points sur une échelle de 1 «certainement pas» à 5 «certainement»; 4,24 en février). Les entreprises ont estimé que l'égalité des chances n'était que légèrement meilleure

pour la PQ 2022 par rapport à celle d'avant la pandémie de COVID-19 (4,32). En mars 2021, les entreprises étaient un peu moins confiantes en la matière (3,89). Ainsi, la situation des apprenti-es en dernière année s'est encore améliorée en ce qui concerne l'égalité des chances dans la PQ.



**Figure 7: mesures des entreprises pour soutenir les apprenti-es afin de leur permettre de rattraper la matière manquée**

Remarques: les résultats sont basés sur les données pondérées des sondages mensuels du «Pouls des places d'apprentissage» réalisés entre mars 2021 et mars 2022. La figure montre différentes mesures prises par les entreprises pour aider les apprenti-es à rattraper la matière manquée pendant le reste de l'apprentissage. Elle présente les valeurs pour une entreprise moyenne; des réponses étaient possibles.

## Données et représentativité

1984 entreprises formatrices (2059 en février) de tailles variées, de tous les cantons et de toutes les catégories professionnelles, ont participé au Pouls des places d'apprentissage en mars 2022. Des personnes exerçant différentes fonctions dans ces entreprises ont répondu aux questions; parmi celles-ci, on trouve aussi bien des formatrices et formateurs professionnels que des spécialistes des ressources humaines ou des directeurs et directrices. Dans l'ensemble, 44 660 entreprises formatrices ont été contactées pour participer au sondage, le taux de retour du Pouls des places d'apprentissage étant de 4,24% en mars (4,61% en février). Le calcul du taux de retour n'est toutefois pas exact, le sondage étant aussi diffusé sur d'autres canaux. Les entreprises interrogées proposaient en tout 16 960<sup>7</sup> places d'apprentissage (17 193 en février) dans différentes régions et catégories professionnelles. En mars, elles couvraient 2,17% (2,25% en février) de toutes les entreprises formatrices en Suisse. La couverture est meilleure en Suisse alémanique (2,65%) qu'en Suisse latine (0,52%). Les catégories les mieux représentées étaient «Informatique» (6,15%), «Planification, construction» (5,10%), «Transports, logistique, sécurité» (4,90%), «Métal, machines, montres» (4,85%) et «Electrotechnique» (4,70%), tandis que «Vente, achat» (1,629%), «Véhicules» (1,62%) et

«Nature» (2,00%) étaient plutôt sous-représentées. Le procédé de pondération utilisé<sup>8</sup> corrige toutefois les différences de représentativité d'après la taille des entreprises, les régions linguistiques et les secteurs professionnels.

<sup>7</sup> Le nombre d'apprenti-es dans une entreprise formatrice n'est demandé que lors de la première participation au sondage. Ces données ont été relevées pour la première fois en mars 2021 puis à nouveau en janvier 2022 auprès de toutes les entreprises participantes, afin de refléter les fluctuations intermédiaires du nombre d'apprenti-es.

<sup>8</sup> Des informations détaillées sur la méthode de pondération utilisée sont fournies dans la fiche «Pondération et représentativité des résultats»: <https://doi.org/10.3929/ethz-b-000454763>.



Vous trouverez de plus amples informations sur  
[www.lehrstellenpuls.ch](http://www.lehrstellenpuls.ch).

Nous remercions toutes les entreprises formatrices ayant participé à ce sondage. De même, nous adressons nos remerciements aux organisations suivantes, qui soutiennent ce projet de recherche:

- Allpura
- Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)
- Codoc – Coordination et documentation sur la formation en forêt
- GastroSuisse / HotellerieSuisse
- Enveloppe des Edifices Suisse
- Hotel & Gastro formation
- Formation professionnelle TIC Suisse
- Kunststoff Schweiz
- login Formation professionnelle SA
- OrTra intendance suisse
- OrTra santé
- Union Professionnelle Suisse de la Viande (UPSv)
- Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP)
- Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU)
- Union patronale suisse
- Société Suisse des Entrepreneurs
- Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment (suissetec)
- Association Suisse pour la formation professionnelle en logistique (ASFL SVBL)
- SPEDLOGSWISS
- Swiss Textiles
- swissmem formation professionnelle
- swissceramics, Association Céramique Suisse
- Association Polybau

#### Contact

ETH Zurich  
Prof. Dr Ursula Renold  
Chaire de systèmes éducatifs  
[www.ces.ethz.ch](http://www.ces.ethz.ch) →

Pouls des places d'apprentissage  
[info@lehrstellenpuls.ch](mailto:info@lehrstellenpuls.ch) → [www.lehrstellenpuls.ch](http://www.lehrstellenpuls.ch) →